

Province de Québec
Municipalité de Saint-Noël
22 octobre 2019

Séance extraordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Noël, tenue le 22 octobre 2019, à 18 h 30, au lieu ordinaire des séances et à laquelle étaient présents le maire, M. Daniel Carrier et les conseillères et conseillers suivants :

MME Marie-Pier Leblanc
Johanne Gagné
Mélicca Gagnon

MM. Guy Gendron

Est aussi présente Mme Manon Caron, directrice générale.

1. ACCEPTATION OU REJET DE LA SOUMISSION POUR LA RÉFECTION DE LA TOITURE DU 51, RUE DE L'ÉGLISE.

ADJUDICATION DE LA SOUMISSION POUR LA RÉNOVATION DE LA TOITURE DU 51, RUE DE L'ÉGLISE (CENTRE DE LOISIRZ/COMMUNAUTAIRE)

142 -2019

Considérant que la municipalité de St-Noël, doit procéder à la réfection de la toiture du 51, rue de l'Église (centre des Loisirs/communautaire) ;

Considérant que la municipalité de St-Noël a mandaté le Groupe Architecture MB Inc. pour la préparation des plans et devis et l'appel d'offre (résolution numéro 102-2019);

Considérant que l'article 935 du Code municipal stipule que ne peut être adjudgé qu'après une demande de soumissions publiques fait par annonce dans un journal, s'il comporte une dépense de plus de 100 000\$ et être également publiée dans le système électronique d'appels d'offres approuvé par le gouvernement;

Considérant qu'à la fermeture de l'appel d'offre le 17 octobre 2019 à 11h00, une (1) soumission a été reçue et que suite à l'analyse de la soumissions par le Groupe Architecture MB Inc, le seul soumissionnaire ayant présenté une offre est conforme;

Par conséquent, il est proposé par M. Guy Gendron, appuyé de Mme Johanne Gagné et résolu unanimement :

D'accepter la soumission de L'Avant-Garde Construction au montant de 164 800 \$ plus les taxes applicables.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Levée de l'assemblée à 19 h 50.

Daniel Carrier
Maire

Manon Caron
Directrice générale

Daniel Carrier, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature, par moi, de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

M. Daniel Carrier, maire